

Point de situation FCO – 25 février 2016

Laure Bournez (1), Corinne Sailleau (2), Emmanuel Bréard (2), Stephan Zientara (2), Anne Bronner (3), Alexandra Troyano-Groux (3), Didier Calavas (4), Alexandre Fediaevsky (3), Pascal Hendrikx (1), Lisa Cavalerie (3)

(1) Anses, Unité de coordination et d'appui à la surveillance, Maisons-Alfort (2) Anses, Laboratoire de santé animale, Maisons-Alfort - LNR FCO, (3) DGAI, Paris (4) Anses, Unité Epidémiologie Anses-Lyon

Bilan du nombre de foyers FCO dus au virus BTV-8 détectés entre le 1^{er} septembre 2015 et le 25 février 2016

Depuis la confirmation du premier foyer de FCO le 11 septembre 2015, la surveillance de la FCO dont l'objectif est la détection des élevages infectés et l'estimation de la distribution du virus en France repose sur différentes modalités :

- la surveillance événementielle (suspensions cliniques)
- la réalisation d'enquêtes programmées (une première réalisée début septembre dans les 2 km autour du premier foyer, une seconde au plan national entre le 8 septembre et le 20 octobre, et une troisième actuellement en cours de réalisation depuis début janvier)
- la réalisation d'analyses lors de mouvements d'animaux (entre les zones réglementée et non réglementée, pour l'exportation ou lors de rassemblements d'animaux).

Une surveillance entomologique est également mise place depuis le 16 novembre afin de déterminer les périodes d'inactivité vectorielle en fonction des zones géographiques (voir l'article <http://plateforme-esa.fr/node/35846>). Un élevage infecté (ou foyer) est un élevage dans lequel au moins un animal a présenté un résultat positif en PCR pour le virus de la FCO. La durée de détection du génome viral du virus BTV-8 par RT-PCR étant longue, entre 5 à 6 mois (Di Gialleonardo *et al.* 2011, Zanella *et al.* 2013), la détection de nouveaux foyers peut refléter une circulation virale ayant eu lieu dans les 6 derniers mois. Il n'est donc pas étonnant de détecter des foyers même pendant la période d'inactivité vectorielle.

Au 25 février, ce sont au total 210 élevages qui ont été trouvés infectés par le virus FCO de sérotype 8 (Figure 1). Du 18 au 25 février, 16 nouveaux foyers ont été détectés, dont six dans trois nouveaux départements : la Vienne (3 foyers), la Charente-Maritime (2 foyers) et la Gironde (1 foyer), conduisant à une extension de la zone réglementée (Figure 2). Les départements les plus touchés sont le Puy-de-Dôme et l'Allier avec 120 élevages infectés (Tableau 1). Parmi l'ensemble des foyers, onze ont été détectés lors de la première enquête dans les 2 km autour du premier foyer de l'Allier, 27 par la surveillance programmée réalisée en septembre-octobre, 13 par la surveillance programmée actuellement en cours de réalisation, 14 par la surveillance événementielle sur des suspensions cliniques et 145 lors de tests réalisés sur les animaux lors de leur sortie de la zone réglementée (Figure 2). Ces foyers représentent 198 élevages de bovins, quatre élevages d'ovins, sept élevages mixtes bovin/ovin ou bovin/ovin/caprin et un élevage ovin/caprin.

Peu de foyers et d'animaux (10 bovins et 4 ovins) ont été détectés par suspicion clinique ; ceux-ci sont situés dans les départements de l'Allier, du Puy de Dôme, du Cher, de la Creuse, de la Nièvre et du Lot.

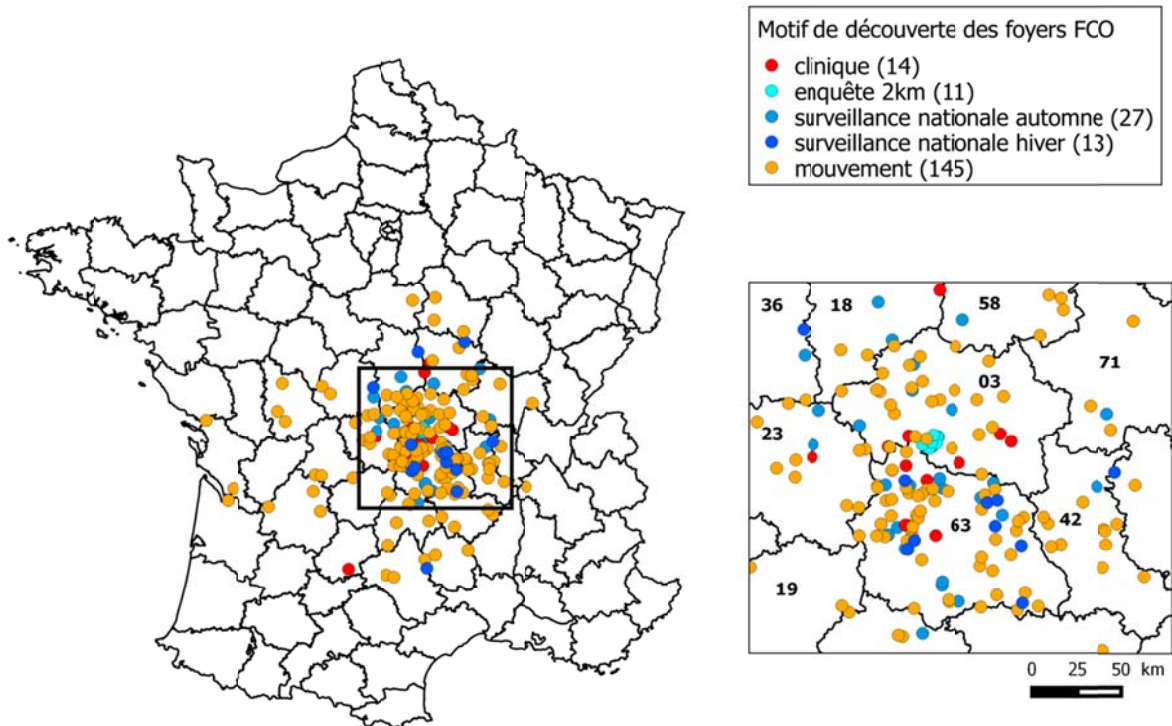


Figure 1 : Répartition des foyers par modalité de surveillance (point au 25 février 2016) (a) lors de l'enquête réalisée dans les élevages situés à moins de 2 km du premier foyer (« enquête 2 km »), (b) lors de l'enquête programmée réalisée du 8 septembre au 20 octobre (« enquête nationale automne »), (c) lors de l'enquête programmée actuellement en cours de réalisation « enquête nationale hiver », (d) lors de suspicions cliniques, (e) lors d'analyses réalisées lors de mouvements d'animaux (entre les zones réglementée et non réglementée, pour l'exportation ou lors de rassemblements d'animaux (« mouvement »)).

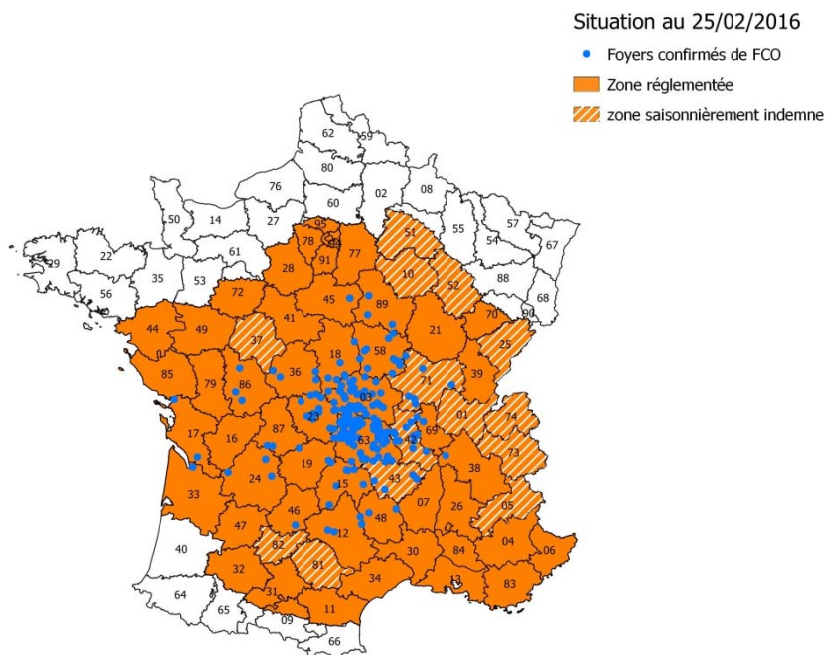


Figure 2 : Zones réglementées au 25/02/2016 et foyers de FCO à sérotype 8 détectés au 25 février 2016

Tableau 1 : Répartition du nombre de foyers de FCO à sérotype 8 par département au 25 février 2016

	Département	Nombre d'élevages infectés
3	ALLIER	45
12	AVEYRON	4
15	CANTAL	7
17	CHARENTE-MARITIME	2
18	CHER	6
19	CORREZE	2
23	CREUSE	12
24	DORDOGNE	3
33	GIRONDE	1
36	INDRE	5
38	ISERE	1
42	LOIRE	12
43	HAUTE-LOIRE	5
45	LOIRET	1
46	LOT	1
48	LOZERE	2
58	NIEVRE	9
63	PUY-DE-DOME	75
69	RHONE	2
71	SAONE-ET-LOIRE	6
86	VIENNE	3
87	HAUTE-VIENNE	2
89	YONNE	4

Références

- Di Gialleonardo, L., Migliaccio, P., Teodori, L., Savini, G., 2011. The length of BTV-8 viraemia in cattle according to infection doses and diagnostic techniques. *Res. Vet. Sci.* 91, 316–320.
- Zanella, G., Martinelle, L., Guyot, H., Mauroy, A., De Clercq, K., Saegerman, C., 2013. Clinical Pattern Characterization of Cattle Naturally Infected by BTV-8. *Transbound. Emerg. Dis.* 60, 231–237.